

ASSEMBLÉE DU 30 AVRIL 2026

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 30 avril 2026, à 11 h 30, sous la présidence de monsieur Edmond Leclerc.

Sont présents :

Monsieur Edmond Leclerc, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Rachel M. Deslauriers, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Isabelle Cousineau, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Michael Korhonen, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Jean-Charles Gendron, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Benoit Pichette-Sarault prononce une allocution marquant son départ en tant que président du syndicat des chauffeurs de la Société.

CA-2026-027

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Isabelle Cousineau
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2026
3. **Direction générale**
 - 3.1 Octroi de contrat – service de courtage d'information en TI – 2024-8049-50-80 (DS2026-057-08)
4. **Direction des finances**
 - 4.1 Modification aux règlements d'emprunt 123, 124, 151, 178 et 180, concordance et courte échéance
 - 4.2 Octroi de contrats – polices d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027
5. **Direction des ressources humaines**
 - 5.1
6. **Direction des ressources informationnelles**
 - 6.1

7. **Direction expérience client**
 - 7.1 Modifications de service – automne 2026
8. **Direction des opérations et électrification**
 - 8.1 Mandat à la STM pour l'achat regroupé d'autobus urbains 12 mètres hybrides (ATUQ) 2028-2032
 - 8.2 Octroi de contrat – support et entretien du progiciel Hastus (DS2026-038-08)
9. **Direction de gestion de projets**
 - 9.1
10. **Direction de l'excellence opérationnelle**
 - 10.1
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-028

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR monsieur Michael Korhonen
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 mars 2026
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-029

**Octroi de contrat – service de courtage d'information en TI –
2024-8049-50-80 (DS2026-057-08)**

ATTENDU QUE le 19 août 2025, par résolution CG-2025-159, la
Société octroyait un contrat temporaire pour les services professionnels
d'accompagnement pour la planification, la réalisation et la gestion des
technologies de l'information à Gartner Canada Co.;

ATTENDU QUE le contrat avec Gartner Canada Co. est échu
depuis le 31 mars 2026;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)
a confirmé l'ajout de la Société au contrat-cadre conclu avec Gartner Canada Co.,
obligeant la Société à s'approvisionner auprès de ce fournisseur de gré à gré pour
les services visés;

ATTENDU QUE la Société a négocié avec Gartner Canada Co. et
convenu des termes d'une nouvelle entente visant l'octroi d'un contrat pour le
service de courtage d'information en TI, au montant de 159 647,39 \$, taxes
incluses, pour une période d'une année, s'échelonnant du 1^{er} avril 2026 au
31 mars 2027;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait
foi le certificat de trésorerie numéro 2026-029;

ATTENDU la recommandation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michael Korhonen
APPUYÉ PAR madame Isabelle Cousineau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le service de courtage d'information en TI soit octroyé à Gartner Canada Co., au montant de 159 647,39 \$, taxes incluses, pour une période d'une année, s'échelonnant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-030

Modification aux règlements d'emprunt 123, 124, 151, 178 et 180, concordance et courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 692 000 \$ qui sera réalisé le 14 mai 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéros	Montants
124	944 000 \$
151	2 600 000 \$
123	4 673 000 \$
178	550 000 \$
180	925 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 123, 178 et 180, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais avait le 8 avril 2026, un emprunt au montant de 8 199 000 \$, sur un emprunt original de 31 576 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros 124 et 151;

ATTENDU QU'en date du 8 avril 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 14 mai 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros 124 et 151;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais aura le 11 mai 2026, un emprunt au montant de 4 673 000 \$, sur un emprunt original de 32 990 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 123;

ATTENDU QU'en date du 11 mai 2026, cet emprunt n'aura pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 14 mai 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 123;

ATTENDU la recommandation de la Direction des finances et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel M. Deslauriers
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 14 mai 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10201
250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
GATINEAU, QC
J8Z 1S9

8. que les obligations soient signées par le président et le trésorier. La Société de transport de l'Outaouais, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 123, 178 et 180 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 14 mai 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 14 mai 2026, le terme original des règlements d'emprunt numéros 124 et 151, soit prolongé de 1 mois et 6 jours;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 14 mai 2026, le terme original du règlement d'emprunt numéro 123, soit prolongé de 3 jours.

Adoptée à l'unanimité

Octroi de contrat – polices d’assurance de dommages pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027

ATTENDU QUE les polices d’assurance de dommages de la Société viennent à échéance le 30 avril 2026;

ATTENDU QUE le *Règlement sur l’attribution de certains contrats des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré* autorise les sociétés de transport en commun à attribuer des contrats d’assurance de gré à gré;

ATTENDU QUE la Société a sollicité et reçu de différentes firmes de courtage en assurance les propositions suivantes :

Assurance	Courtier	Prime (taxes incluses)
Biens, équipements et autobus au garage et stationnement	Hub International	469 708 \$
Assurance pollution	Hub International	15 155 \$
Automobile – responsabilité civile	Aon Parizeau	303 977 \$
Responsabilité excédentaire	Aon Parizeau	173 610 \$
Responsabilité civile générale, vols et détournements	Aon Parizeau	42 712 \$
Responsabilité des administrateurs, dirigeants et comité de retraite	Assurancia Groupe Tardif	25 000 \$

ATTENDU QUE la Société a procédé à l’analyse des propositions reçues ainsi que des conditions de renouvellement de son portefeuille d’assurance de dommages;

ATTENDU QUE les primes totales pour le renouvellement des contrats d’assurance, sur une base annuelle, s’élèvent à 1 030 162 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-032;

ATTENDU la recommandation de la Direction des finances et l’approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Cousineau
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 ET RÉSOLU :

QUE les propositions des firmes identifiées au préambule de la présente résolution, pour le renouvellement des polices d’assurance de dommages de la Société, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027, soient acceptées.

Adoptée à l’unanimité

Modifications de service – automne 2026

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2026-2035 de la Société positionne l’expérience client en tant que principe structurant;

ATTENDU QUE des modifications de parcours aux lignes 31 et 33 sont souhaitées afin d’avoir un parcours plus direct vers le centre-ville d’Ottawa par le pont du Portage, et que ces modifications nécessitent certains ajustements aux voyages des lignes 31, 33 et 35;

ATTENDU QUE certains ajustements sont nécessaires sur les horaires de la ligne 59 le matin et qu'un voyage peut être récupéré sur la ligne 49;

ATTENDU QUE des ajustements sont nécessaires sur certaines lignes intégrées pour l'école secondaire Mont-Bleu, le Collège St-Joseph et le Collège Nouvelle-Frontière;

ATTENDU QUE les ajustements de service suivants pour l'automne 2026 sont proposés :

Pour le réseau régulier :

- Ligne 31 :
 - Parcours modifié en direction Ottawa. L'autobus débutera le parcours au Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy, tournera à gauche sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, droite sur la rue Riel, droite sur la rue Isabelle, droite sur le boulevard Saint-Raymond, gauche sur le boulevard Lionel-Émond, gauche sur la rue Montclair, continuera sur la rue Saint-Rédempteur, gauche sur le boulevard Sacré-Cœur, droite sur la rue Laurier, droite sur la rue Hôtel-de-Ville, gauche sur la Promenade du Portage, gauche sur la rue Laval, gauche sur la rue Laurier, droite sur le Pont Portage, continuera vers la rue Wellington, droite sur la rue Lyon, gauche sur la rue Slater et se terminera au Centre Rideau.
 - Parcours modifié en direction du Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy. L'autobus débutera son parcours au Centre Rideau, continuera vers la rue Albert, tournera à droite sur la rue Kent, gauche sur la rue Wellington, continuera vers le Pont Portage, tournera à gauche sur la rue Laurier, droite sur la rue Laval, droite sur la Promenade du Portage, droite sur la rue Hôtel-de-Ville, gauche sur la rue Laurier, gauche sur le boulevard Sacré-Cœur, droite sur la rue Saint-Rédempteur, continue vers la rue Montclair, droite sur la rue Lionel-Émond, droite sur le boulevard Saint-Raymond, gauche sur la rue Isabelle, gauche sur la rue Riel, gauche sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, droite vers le terminus du Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy.
 - Retrait de 1 voyage en direction du Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy à l'aube
 - Retrait de 1 voyage en direction du Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy en pointe PM
 - Ajout de 1 voyage en direction du Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy en soirée

- Ligne 33 :
 - Parcours modifié en direction Ottawa. L'autobus débutera le parcours au terminus Freeman, tournera à droite sur le boulevard Saint-Joseph, droite sur le chemin Freeman, gauche sur la rue de l'Arche, droite sur le boulevard des Hautes-Plaines, gauche sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, droite vers le terminus du Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy, droite vers le boulevard de la Cité-des-Jeunes, gauche sur le boulevard Saint-Raymond, droite sur le boulevard Lionel-Émond, gauche sur la rue Gamelin, droite sur le boulevard Saint-Joseph, gauche sur la rue Montclair, continuera vers la rue Saint-Rédempteur, gauche sur la rue Wellington, droite sur la rue Eddy, gauche sur la Promenade du Portage, droite sur la rue Hôtel-de-Ville, droite sur la rue Laurier, gauche vers le Pont Portage, l'autobus continuera vers la rue Wellington, droite sur la rue Lyon, gauche sur la rue Slater et se terminera au Centre Rideau.
 - Parcours modifié en direction Freeman. L'autobus débutera son parcours au Centre Rideau, continuera vers la rue Albert, tournera à droite sur la rue Kent, gauche sur la rue Wellington, continuera vers le Pont Portage, droite sur la rue Laurier, gauche sur la rue Hôtel-de-Ville, gauche sur la Promenade du Portage, droite sur la

rue Eddy, gauche sur le boulevard des Allumettières, droite sur la rue Saint-Rédempteur, continuera vers la rue Montclair, droite sur le boulevard Saint-Joseph, gauche sur la rue Gamelin, droite sur le boulevard Lionel-Émond, gauche sur le boulevard Saint-Raymond, droite sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, gauche vers le terminus du Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy, gauche sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, droite sur le boulevard des Hautes-Plaines, gauche sur la rue de l'Arche, droite sur le chemin Freeman et se terminera au terminus Freeman.

- Retrait du détour par le centre Asticou fait sur certains voyages
- Retrait de 2 voyages en direction Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy le matin
- Ajout de 1 voyage en direction Ottawa le matin
- Retrait de 2 voyages en direction Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy le jour
- Retrait de 2 voyages en direction Ottawa le jour
- Ajout de 1 voyage en direction Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy en pointe PM
- Ajout de 1 voyage en direction Ottawa en soirée
- Ligne 35 :
 - Retrait de 1 voyage en direction Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy le matin
 - Retrait de 1 voyage en direction Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy en soirée
 - Retrait de 1 voyage en direction Ottawa en soirée
- Ligne 49 :
 - Retrait de 1 voyage en direction Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy le matin
- Ligne 59 :
 - Ajout de 1 voyage en direction du POB Allumettières le matin
 - Retrait de 1 voyage long en direction Ottawa le matin
 - Ajout de 1 voyage court en direction Ottawa le matin, à partir de Rivermead
- Ligne 64 :
 - Retrait du tronçon compris entre le Collège Nouvelle Frontière et le terminus du Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy sur 2 voyages

Pour les services intégrés :

- Ligne 429 :
 - Retrait de 1 voyage en après-midi
- Ligne 431 :
 - Modification de parcours. Le matin, l'autobus effectuera le départ sur le boulevard Lionel-Émond, tournera à droite sur St-Raymond, à gauche sur Isabelle, à gauche sur Riel, puis à gauche sur Cité-des-Jeunes jusqu'à l'école secondaire Mont-Bleu. En fin de journée, l'autobus effectuera le même parcours en direction inverse.
- Ligne 566 :
 - Modification de parcours. Le matin, l'autobus débutera son parcours sur la rue de Cannes près de la rue de Villefranche, circulera sur la rue de Cannes, continuera sur la rue Le Gallois, tournera à gauche sur la rue Lebaudy, à droite sur la rue Le Roy, à gauche sur la rue

du Sommelier, à gauche sur le chemin des Érables, à gauche sur la rue St-Louis, à droite sur le Pont Alonzo, à gauche sur le boulevard St-Joseph, à droite sur le chemin Freeman, à gauche sur la rue de l'Arche, à droite sur le boulevard des Hautes-Plaines, à gauche sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, à gauche sur le boulevard St-Raymond, à droite sur le boulevard Lionel-Émond jusqu'au collège. En après-midi, l'autobus circulera en direction inverse.

- Ligne 569 :
 - Modification de parcours. Le matin, l'autobus débutera son parcours sur l'avenue des Grands-Jardins, l'autobus tournera à gauche sur la rue Saint-Louis, à gauche sur l'avenue Gatineau, à droite sur la rue de Bourgogne, à droite sur la rue d'Auvergne, à gauche sur la rue des Flandres, à gauche sur la rue de Turin puis continuera sur le boulevard de la Gappe, tournera à droite vers l'accès du corridor Rapibus, tournera à droite sur le corridor Rapibus puis le Pont-Noir, l'autobus continuera par la suite sur le corridor Rapibus, tournera à droite sur le boulevard Montclair, à droite sur le boulevard Saint-Joseph, à gauche sur le boulevard Saint-Raymond puis à gauche sur le boulevard Lionel-Émond jusqu'au Collège. En après-midi, l'autobus circulera en direction inverse.

- Ligne 641 :
 - Inversion de parcours. Le matin, l'autobus effectuera son départ sur la rue Principale à l'intersection du boulevard Wilfrid-Lavigne. L'autobus tournera à droite sur la rue Front, à gauche sur la rue Brook, à droite sur la rue Raoul-Roy, à gauche sur la rue Arthur-Croteau, continuera sur la rue Beulac, tournera à droite sur le chemin Lattion, à droite sur le chemin Eardley, à gauche sur le boulevard des Allumettières, à droite sur la rue Broad, et terminera à l'école Grande-Rivière. Pas de desserte du POB des Allumettières. En après-midi, l'autobus débutera son parcours à l'école secondaire Grande-Rivière, l'autobus tournera à droite sur la rue Broad, à gauche sur le boulevard des Allumettières, à droite sur le chemin Eardley, à gauche sur le chemin Lattion, à gauche sur la rue Beulac, continuera sur la rue Arthur-Croteau, tournera à droite sur la rue Raoul-Roy, à gauche sur la rue Brook, à droite sur la rue Front, à gauche sur la rue Principale et terminera à l'arrêt 1172 (Principale / Wilfrid-Lavigne).

- Ligne 725 :
 - Création d'une ligne et ajout d'un voyage le matin et d'un voyage en après-midi. Le matin, l'autobus débutera son parcours sur le boulevard Amérique-Française près du chemin Vanier, tournera à gauche sur la rue du Conservatoire, à droite sur la rue du Louvre, à droite sur la rue de l'Acropole, à gauche sur la rue du Prado, à droite sur la rue d'Andromède, à droite sur le boulevard de l'Europe, à gauche sur le boulevard du Plateau, à gauche sur la rue de l'Atmosphère, à droite sur le boulevard St-Raymond, à droite vers le boulevard des Allumettières direction est, et à droite sur la rue Laurier. En après-midi, l'autobus circulera en direction inverse.

- Ligne 729 :
 - Création d'une ligne et ajout d'un voyage le matin et d'un voyage en après-midi. Le matin, l'autobus débutera son parcours sur Pink près de la rue de la Sapinière, l'autobus circulera sur le chemin Pink en direction ouest, tournera à droite sur le boulevard des Grives, à droite sur le chemin de la Montagne, à gauche sur le chemin Pink, à droite sur le boulevard St-Raymond, à droite sur le boulevard Louise-Campagna, à gauche sur le boulevard des Trembles, à droite sur le boulevard St-Raymond, à gauche sur le boulevard Alexandre-Taché, à gauche sur le boulevard Maisonneuve, à droite sur le boulevard Allumettières et à droite sur la rue Laurier. En après-midi, l'autobus circulera en direction inverse.

- Ligne 734 :
 - Retrait de 2 voyages le matin et retrait de 2 voyages en pointe PM (retrait de la ligne)
- Ligne 752 :
 - Modification du parcours et ajout d'un voyage le matin. Le matin, l'autobus débutera son parcours au POB Rivermead, l'autobus tournera à droite sur le chemin Rivermead, tournera à droite sur le boulevard de Lucerne, à gauche sur la rue Côté, à gauche sur la rue Lamoureux, à gauche sur le chemin Vanier, à gauche sur le boulevard de Lucerne, à droite sur la rue Frank-Robinson, à droite sur la rue Principale, à gauche sur le chemin Fraser et se terminera à l'école secondaire Nouvelle-Ère. En après-midi, le parcours circulera en sens inverse.
- Ligne 825 :
 - Retrait de 1 voyage le matin

ATTENDU QUE ces ajouts de service n'auront aucun impact sur le budget et la main d'œuvre;

ATTENDU QUE ces ajouts représentent un retrait de 1 366 heures de service annuellement;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'expérience client et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
 ET RÉSOLU :

QUE les ajustements de service plus amplement décrits au préambule de la présente résolution soient approuvés et apportés à l'offre de service à compter du 24 août 2026.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-033

Mandat à la STM pour l'achat regroupé d'autobus urbains 12 mètres hybrides (ATUQ) 2028-2032

ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun du Québec, soit la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (ci-après « STM »), le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE, RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL, le RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (exo), la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SAGUENAY, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES (ci-après les « STC »), désirent acquérir des autobus urbains 12 mètres hybrides pour la période de 2028-2032 (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE ce Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides est prévu ou sous réserve d'acceptation au programme triennal d'immobilisation de la Société de transport de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
 APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la STM soit mandatée à entreprendre, pour et au nom de la Société, à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres STC participantes, l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides pour la période de 2028-2032;

QUE la STM soit mandatée, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports et de la Mobilité durable et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation, pour :

- a) Adjuger le ou les contrats, pour et au nom de la Société, pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides pour la période de 2028-2032, et ce, dans la mesure où le montant total du contrat pour la Société ne dépasse pas le montant déterminé par le directeur général de l'OPTC, incluant les taxes et contingences;
- b) Signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

QUE soit confirmée, dans le cadre de ce mandat, l'application du règlement de gestion contractuelle et du Code de conduite des fournisseurs et politiques de gestion de la STM;

QUE l'Association du Transport urbain du Québec « l'ATUQ » soit mandatée pour la gestion du contrat d'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides;

QUE le conseil d'administration autorise le directeur général de la Société à signer tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes et à faire parvenir une confirmation écrite à la Société de transport de Montréal (STM) quant au nombre exact d'autobus devant être acquis pour chacune des années du contrat.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-034

Octroi de contrat – support et entretien du progiciel Hastus (DS2026-038-08)

ATTENDU QUE le 28 novembre 2012, par résolution CA-2012-170, la Société octroyait le contrat pour la mise à niveau du logiciel HASTUS à la firme Giro inc., au montant de 1 400 000 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le logiciel HASTUS est utilisé pour la confection des horaires et la gestion du service de transport régulier de la Société et qu'il comporte les modules HASTUS-Véhicule, Crew, CrewOpt, Minbus, Roster interactif, DailyCrew, DailyVéhicule, Bid, BidMonitor, Geo, SelfService HASTOP, ATP installés sous la version 2013 et les modules HASTINFO, HASTINFO-Web installés sous la version 2016;

ATTENDU QUE Giro inc. est le seul contractant possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet;

ATTENDU QUE Giro inc. offre d'effectuer le support et l'entretien du logiciel HASTUS, pour la période du 16 juin 2026 au 15 juin 2027, au coût de 225 698,22 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-028;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'exploitation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michael Korhonen
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le support et l'entretien du logiciel HASTUS, pour la période du 16 juin 2026 au 15 juin 2027, soit octroyé à Giro inc., au montant de 225 698,22 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-035

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 11 h 48.

Adoptée à l'unanimité

.....
Edmond Leclerc,
Président

.....
Jean-Charles Gendron,
Secrétaire d'assemblée